

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROJET DE MODIFICATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé aurait déclaré qu'il ne reste que 18 jours de séance pour l'étude des mesures ministérielles et qu'il faudra peut-être en laisser de côté. Le premier ministre consentirait-il à renvoyer les modifications au Code criminel à la fin de la session, et à présenter immédiatement des mesures sur l'habitation et d'autres questions urgentes? En tout état de cause, voudrait-il s'engager à ne pas proroger la session pour le congé d'été tant que la Chambre n'aura pas disposé de la mesure législative sur l'habitation et des autres mesures importantes?

• (2.30 p.m.)

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vous remercie beaucoup.

Une voix: Vous en voulez plus que cela?

Le très hon. M. Trudeau: Pourquoi pas? Monsieur l'Orateur, je ne puis faire aucune promesse. Quant au premier point soulevé, je ne vois pas comment la question pourrait être réglée ou comment la motion pourrait être adoptée plus rapidement si elle était remise à plus tard au cours de la présente session. Nous nous rendons tous compte, je pense, que le bill omnibus visant le Code criminel a été suffisamment étudié et que ce serait commettre une erreur maintenant de courir le risque d'en remettre l'adoption à une session ultérieure. Quant au second point, le gouvernement compte présenter certaines idées concernant l'emploi du temps réservé aux mesures législatives, et, dans la mesure du possible, nous allons nous en tenir à notre objectif de proroger la session avant que l'été ne soit trop avancé. A mon avis, c'est à la Chambre qu'il appartient de prendre ses responsabilités et lorsqu'il y a obstruction comme en ce moment, et devant le gaspillage de temps que font les députés, j'espère que tous les partis responsables vont s'unir pour trouver de commun accord le moyen d'allouer du temps à l'étude des bills.

M. McCleave: Et les députés libéraux qui ont pris la parole hier?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, ceci soit dit sans intention de provocation, le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il est responsable de la manière dont il a présenté la législation sur le Code criminel et ne pren-

[M. l'Orateur.]

dra-t-il pas la responsabilité de saisir la Chambre d'importantes mesures législatives avant l'ajournement pour les vacances d'été?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Si c'est l'intention du gouvernement de poursuivre jusqu'à son terme l'étude du bill modifiant le Code criminel, le premier ministre autorisera-t-il le leader du gouvernement à la Chambre à déterminer avec les autres leaders quelles sont les mesures législatives que nous étudierons après en avoir terminé avec ce bill?

Le très hon. M. Trudeau: Je pense qu'il appartient au gouvernement de fixer l'ordre dans lequel il veut présenter les bills qui sont inscrits au *Feuilleton* ou qui doivent être étudiés au cours de la présente session. Naturellement, une fois que cet ordre aura été déterminé par le gouvernement, il devra être discuté avec l'opposition pour voir s'il y a lieu de le modifier.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÉSEAU ABM SOUS LA RÉGIE DU NORAD

M. l'Orateur: Le député de Burnaby...ou plutôt de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

Des voix: Bravo!

Une voix: Enfin, on a pu l'identifier.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, votre lapsus se comprend facilement sur l'identité du député de Burnaby-Seymour. Je crois savoir que le premier ministre a fait la même erreur.

L'hon. M. Macdonald: Mais les électeurs, eux, connaissent mieux.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ma question s'adresse au premier ministre. Le commandant adjoint du NORAD, le général F. R. Sharp, ayant déclaré que, du point de vue strictement militaire, le réseau de missiles antimissiles devrait relever du NORAD, le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement canadien ne s'engagera pas à placer ce réseau sous la direction du NORAD sans d'abord soumettre la question au Parlement?